



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 12 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procuration : 1

Convocation du Conseil
Municipal en date du
06.12.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Samuel PHELIPPOT qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET.

Secrétaire de séance : Corinne DUCLOS.

N° D_2024-12-12-02

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu l'avis favorable de la commission en date du 3 décembre 2024 ;

L'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précise que les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'I.N.S.E.E., pour sa part, est chargé d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, les enquêtes de recensement ont lieu tous les cinq ans. Le dernier recensement s'est déroulé en 2019.

Les dates officielles de collecte ont été arrêtées par l'I.N.S.E.E. du 16 janvier au 15 février 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la grille de rémunération ;

| | 2025 |
|--|---|
| Feuille de logement | 1.80 € |
| Bulletin individuel ou feuille « <i>Enquête familles</i> » | 1.80 € |
| Feuille immeuble collectif | 1.80 € |
| Feuille logement non enquêté | 1.20 € |
| Bordereau de district | 6 € |
| Demi-journée de formation organisée par l'I.N.S.E.E. | 35 € |
| Forfait frais de déplacement | 200 € en secteur urbain 300 € en secteur rural |

- nomme un agent municipal chargé des fonctions de « coordinateur communal » à temps plein du 9 décembre 2024 au 1^{er} mars 2025 inclus ;
- nomme un second agent pour assister ou suppléer l'agent coordinateur (emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif) ;
- recrute 19 agents recenseurs chargés de la collecte des informations sur le terrain (Le nombre d'agents recenseurs sera en fonction du découpage de la commune. Cette étape est réalisée par la Ville sous contrôle de l'I.N.S.E.E.).

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 12 décembre 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

